

Q&A

Journée de grève ABSyM-BVAS : 07-07-2025

1. Pourquoi organiser une action de grève ?

L'avant-projet de loi-cadre du ministre Vandenbroucke franchit plusieurs lignes rouges que nous avons, en tant que syndicat de médecins, clairement établies dans l'intérêt de la qualité de nos soins de santé. Cet avant-projet engendre des effets pervers qui nuisent à la qualité des soins et au bien-être des patients. Le modèle de concertation est totalement ignoré et le ministre agit bien au-delà des limites fixées par l'accord de gouvernement. Par ailleurs, dans ses communications, le ministre dépeint systématiquement les médecins comme des profiteurs cherchant à soutirer un maximum d'argent à leurs patients : c'est totalement faux.

Notre base souhaite envoyer un signal clair : **c'en est trop !** La qualité des soins est en danger. La mobilisation à s'opposer à cette réforme est grande. Nous faisons grève pour préserver les soins de demain et le bien-être des patients. Nous voulons adresser **un signal fort au ministre : nous n'acceptons pas cela.**

C'est pourquoi nous organisons **une journée de grève ce lundi 7 juillet de 8h00 à 18h00.** Nous appelons tous les médecins — généralistes et autres spécialistes — exerçant en cabinets privés et en hôpital, à limiter leur activité aux urgences et à postposer tout ce qui peut l'être. Nous n'abandonnerons personne, mais nous devons aussi penser aux conséquences que ce projet de loi aura pour les patients à l'avenir. L'avenir de nos soins de qualité doit être préservé. Les patients de demain y ont droit.

2. Que demande-t-on concrètement aux médecins participants ?

Nous organisons **une journée de grève ce lundi 7 juillet de 8h00 à 18h00.** Nous appelons tous les médecins — généralistes et autres spécialistes — exerçant en cabinets privés et en hôpital, à **limiter leur activité aux urgences et à postposer tout ce qui peut l'être.** Les soins qui ne peuvent être reportés seront assurés.

3. Quel impact la grève des médecins aura-t-elle sur le fonctionnement des hôpitaux, des cabinets de médecine générale ou des pratiques extramurales, et comment garantir la continuité des soins ?

- Pour les **hôpitaux** : Nous vous conseillons de contacter la direction et le service communication de votre établissement.
- Pour les **cabinets de médecine générale ou pratiques extramurales** : nous vous recommandons de rester disponibles pour les demandes de soins urgents.

4. Qu'en est-il des patients qui ont besoin de soins urgents ?

La grève ne met pas en danger les soins urgents. Les médecins restent disponibles pour les situations d'urgence et garantissent la sécurité des patients. Les rendez-vous pouvant être reportés n'auront pas lieu ce lundi 7 juillet. Si des soins urgents sont nécessaires, le patient sera pris en charge.

- L'objectif est de ne pas mettre la santé des patients en danger, tout en envoyant un signal politique fort.

5. Y a-t-il un soutien politique pour cette grève ?

Au sein des partis de la majorité, le MR, Les Engagés et la N-VA ont déjà exprimé leurs réserves quant à cet avant-projet de loi-cadre. Le MR craint une médecine d'État et indique qu'il ne soutiendra pas l'avant-projet de loi en l'état actuel. La N-VA estime que le texte n'est pas acceptable et plaide pour que l'on puisse d'abord réformer la nomenclature et le financement des hôpitaux.

Le ministre Vandebroucke a récemment été critiqué au parlement. Même l'opposition reste très critique envers ces plans, déplorant le climat de méfiance instauré. L'Open VLD souligne l'avis négatif émis par le Comité de l'assurance. Le PTB signale que l'avant-projet de loi-cadre ne règle pas le sous-financement structurel des hôpitaux et alourdit la facture pour les patients. Le PS insiste sur l'importance d'un dialogue sans tabous et exige des garanties pour l'accessibilité des soins.

6. Pourquoi faire grève alors qu'un dialogue est en cours avec le ministre ?

Il y a certes eu des discussions, mais sans réel impact : les décisions étaient déjà prises. Le ministre agit seul et ne tient pas compte des propositions constructives des syndicats. Nos suggestions que nous lui avons soumises ont été rejetées. Il est également important de rappeler que l'avant-projet de loi-cadre confère au ministre un pouvoir considérable pour décider sans concertation avec le secteur. Le modèle de la concertation risquerait à terme de disparaître. Le ministre souhaite en outre faire adopter cet avant-projet de loi avant le 21 juillet.

Cette grève est donc un appel fort à un vrai dialogue respectueux et à protester contre la version actuelle du projet totalement inacceptable pour nous.

7. Que dit l'ABSyM-BVAS aux médecins qui ne participent pas à l'action ?

Chaque médecin est libre de participer ou non à la journée de grève. Nous respectons la liberté de chacun. Tout le monde ne peut ou ne veut pas faire grève, et nous le comprenons. Mais cette journée est l'occasion de mettre en avant les valeurs qui nous rassemblent : la qualité des soins, l'autonomie professionnelle et l'éthique médicale. Même sans faire grève, il est possible de partager ces préoccupations. Même une partie des médecins conventionnés y participent. Aujourd'hui, nous faisons front commun pour défendre l'essentiel : des soins de qualité pour toutes et tous.

8. Les médecins craignent-ils de perdre leur crédibilité auprès du public ?

Notre combat se fait justement pour les patients. La Belgique obtient d'excellents résultats sur les soins personnalisés. Les médecins sont libres de choisir ce qui est le mieux pour chaque patient. Or aujourd'hui, cette liberté est menacée par l'avant-projet de loi-cadre. Nous voulons garantir les soins de qualité qui font la renommée de notre pays. La confiance du public repose sur la transparence, l'écoute et l'engagement. C'est ce que nous démontrons : un groupe professionnel qui se mobilise, non pas pour lui-même, mais pour préserver le lien essentiel entre soins, autonomie et dignité. L'avant-projet de loi et la communication du ministre fragilisent la relation de confiance entre médecin et patient. Nous souhaitons aussi nous opposer à cela.

9. La grève entraîne-t-elle des risques juridiques ou disciplinaires pour les médecins ?

Non, tant que la grève se déroule dans le respect du cadre légal et du service minimum, il n'y a pas de risque juridique ou disciplinaire pour les médecins participants. La grève du 7 juillet a été officiellement annoncée par l'ABSyM-BVAS et relève du droit légal à l'action collective. Les soins urgents et non-postposables sont garantis, ce qui garantit la sécurité des patients. Les médecins participants agissent donc dans leurs droits et sans enfreindre la déontologie. Les syndicats soutiennent également leurs membres. Cette action est justifiée, transparente et éthiquement fondée : nous faisons grève pour l'avenir de la médecine, et non pas par intérêt personnel.

10. Comment les médecins qui ne participent pas à la grève peuvent-ils soutenir la grève ?

Tout le monde ne peut ou ne souhaite pas fermer totalement son cabinet ce 7 juillet, ce que nous comprenons. Mais même sans faire la grève, il est possible d'apporter son soutien par une affiche dans sa salle d'attente, porter un brassard, expliquer les raisons de l'action aux patients, signer une pétition de soutien ou y participer partiellement (uniquement le matin par exemple). Toute forme de soutien compte. Peu importe la manière, ce qui compte c'est de pouvoir défendre ensemble nos valeurs : autonomie, qualité et éthique.

11. Comment impliquer les jeunes médecins et assistants dans l'action ?

Les jeunes médecins, assistants spécialistes (ASF) et médecins généralistes en formation (MGF) sont directement concernés : ce sont eux qui subiront les conséquences de cette réforme. Leur futur environnement de travail, leur autonomie et leur place dans le système de santé sont en jeu. Il est donc important qu'ils soient bien informés et activement impliqués dans la mobilisation. Leur voix compte, tout comme leur engagement. En s'exprimant dès maintenant, ils montrent qu'ils veulent exercer un métier qui leur permet d'agir de façon professionnelle, éthique et indépendante. Cette réforme ne peut porter atteinte ni à leur motivation ni à leurs idéaux.

12. Quelle est la réaction des autres prestataires de soins face à cette réforme ?

Les inquiétudes concernant l'avant-projet de loi-cadre ne concernent pas que les médecins. Dentistes, kinésithérapeutes et autres prestataires de soins ont également exprimé leur soutien à la grève ou fait part de leurs propres réserves concernant la réforme. Cela montre que la critique est largement partagée. Les objections dépassent le seul cadre médical, elles touchent le cœur du modèle de concertation, de la collaboration et de l'autonomie professionnelle. La réforme affecte l'ensemble des soins de première ligne et la relation de confiance entre patients et soignants. Que tant de professions de santé se rassemblent prouve qu'il ne s'agit pas d'une action corporatiste, mais bien d'une défense collective pour des soins de qualité.

Même les mutuelles et les fédérations hospitalières rejettent également des points importants de cet avant-projet de loi-cadre.

13. Comment expliquer la grève de manière appropriée aux patients ?

La communication avec les patients est essentielle. Nous recommandons une affiche pour la salle d'attente, de donner une brève explication lors de l'annulation d'un rendez-vous, ou d'utiliser des dépliants ou textes types. Le message doit être clair : cette grève n'est pas dirigée contre le patient, mais bien pour lui. Nous voulons éviter que le système de soins ne devienne impersonnel et bureaucratique. En expliquant à nos patients que nous nous battons pour leur droit au libre choix, à un suivi de qualité et à des soins humains, nous renforçons la confiance. Nombre d'entre eux comprendront si nous communiquons avec ouverture et honnêteté.

- Pour vous aider, [deux affiches sont disponibles sur notre site](#) :

Annexe 2 – Affiche info patient

Annexe 3 – Affiche patient – version 'pratico-pratique' pour la salle d'attente

14. Le ministre ne cherche-t-il pas simplement à mieux organiser les soins ?

Non, il impose une vision centralisée et rigide.

L'avant-projet de loi donne au ministre le pouvoir de fixer unilatéralement des règles, des tarifs et des normes à tous les niveaux de la pratique médicale. Ce n'est pas de l'organisation, mais une prise de pouvoir sans contrepoids. C'est à l'opposé d'un système basé sur la concertation, la confiance et la responsabilité professionnelle.

15. Pourquoi s'opposer à une trajectoire commune imposée par la loi ?

Parce que cela sape l'autonomie professionnelle.

La trajectoire commune signifie que les décisions sur les budgets, les priorités médicales et l'orientation des soins seront prises en charge par le ministère, sans réelle implication des professionnels de la santé. Le médecin deviendrait un simple exécutant, sans marge de manœuvre, au détriment de la flexibilité et de l'adaptation aux besoins du terrain.

16. Comment cette loi crée-t-elle des "déserts médicaux" ?

Parce qu'elle rend le travail des médecins impossible.

Charges administratives accrues, contrôles renforcés et incertitude sur les tarifs pousseront de nombreux médecins à arrêter ou à quitter certaines régions.

Résultat : un accès aux soins encore plus limité dans les zones vulnérables, ce qui accentuera les inégalités dans les soins de santé.

17. Cette réforme résout-elle les problèmes actuels des soins de santé ?

Absolument pas.

Les véritables problèmes — listes d'attente, actes inutiles, surcharge des consultations, sous-financement — ne sont pas pris en compte. L'avant-projet de loi fait fi des causes du malaise et risque au contraire de les aggraver. Il ne s'agit pas d'une amélioration du système mais d'une restructuration autoritaire.

18. Peut-on encore négocier ou modifier ce projet de loi ?

Oui, si nous envoyons un signal fort.

Le ministre a ignoré nos avertissements et nos propositions. La grève est désormais notre dernier moyen d'obtenir un véritable dialogue. Chaque voix compte : plus nous sommes nombreux, plus notre influence est grande pour faire évoluer la réforme.

19. Quelles conséquences pour les patients si la loi passe ?

Une perte de qualité, de clarté et de continuité.

Moins de liberté de choix, moins de temps par consultation et des délais d'attente allongés. Les patients les plus vulnérables en paieront le prix fort.

20. Pourquoi les soins ambulatoires sont-ils menacés ?

Parce qu'ils deviennent financièrement et humainement intenable.

Les médecins généralistes et spécialistes en cabinet privé seront soumis à des normes strictes, une forte pression budgétaire et des sanctions décourageantes. La flexibilité locale serait abolie au profit d'un modèle centralisé et rigide. Cela dissuade l'installation et accroît l'épuisement professionnel.

21. Pourquoi parle-t-on de "médecine d'État" ?

Parce que le médecin n'a plus d'espace de décision.

Dans le modèle proposé, le ministère décide seul des règles, du contenu des soins et des tarifs. Les médecins deviennent de simples exécutants d'un programme imposé d'en haut au sein d'un système bureaucratique où la liberté thérapeutique disparaît.

22. Les patients sont-ils suffisamment informés de ce qui est en jeu ?

Pas assez. C'est à nous de les avertir.

Beaucoup ignorent que leurs soins risquent de se dégrader : moins de disponibilité, moins de suivi personnalisé, plus de confusion. Si nous informons clairement nos patients (affiches, flyers), nous les rendons également acteurs et actrices de cette mobilisation. Le dialogue avec eux reste essentiel.

23. Et si nous ne faisons rien aujourd'hui ?

...alors nous risquons de tout perdre demain !

Ne pas réagir revient à accepter une réforme qui affaiblit notre profession, détériore la qualité des soins et enferme le système dans une logique purement administrative.

La grève du 7 juillet est un acte de responsabilité collective pour préserver l'essence de notre métier.

***Non à une loi qui détruit nos soins de santé !
Non à une médecine d'Etat !***
